

# Le Printemps des Poètes à la Médiathèque

## CONCOURS DE POESIE

Ouvert

du 20 Février au 24 Mars 2018



Remise des prix

Les textes des participants seront mis en scène  
lors du spectacle « A portée 2 Voix »

Samedi 31 MARS 2018 à 16h30



Entrée libre pour tout public  
Médiathèque municipale  
Renseignements : 01-69-93-49-15

# Concours de poésie «L'ardeur »

**Règlement du Concours de Poésie 2018**  
organisé par la Médiathèque Municipale de Villebon sur Yvette

Ce concours est organisé dans le cadre des manifestations nationales  
« Le Printemps des poètes ».

*20<sup>ème</sup> édition du Printemps des poètes*

## **L'ARDEUR**

Il est des mots qui jamais ne renoncent.  
Des mots toujours fervents.  
Rarement érodés.  
Des mots droit devant, par-delà l'encoignure des siècles. Des mots d'entrain, d'élan, de vie. Des mots tocsins qui se jouent des tourments.  
Des mots de plein cœur qui battent dans le sang. Des mots de plein vent qui affolent les voiles.  
Des mots qui enjoignent, qui affament et ravissent. Des mots jamais avares.  
Des mots toujours brûlants. Des mots à la hauteur des temps  
L'ardeur est de ceux-là dont l'énergie durable peut se dire dans toutes les langues de la terre. Des années que le « Printemps des Poètes » attise la flamme par-delà les saisons.  
Des millénaires que les Védas célèbrent ce plein soleil. 2018 raisons de se vouer à cette vitalité poétique. À cette vigueur communicative. À cette chance du poème qui ne manque pas d'audace.

**Sophie Nauleau**

### **A votre manière, écrivez un poème qui illustrera ce thème.**

Ce concours est gratuit et ouvert à deux catégories : aux enfants et jeunes de moins de 14 ans et aux ados-adultes à partir de 14 ans.

Un seul poème est accepté par participant.

Le poème sera présenté sur une feuille de format A4 (21 cm x 29,7 cm) : pour la catégorie des moins de 14 ans il peut comporter des illustrations.

Écrit en langue française, il doit être une création originale, ni publiée, ni en cours de publication.

La forme du poème est libre : poésie classique, poème en prose, haïku, slam, chansons.

Les coordonnées (nom, prénom, âge, adresse, téléphone et mail) seront indiquées au dos de la feuille. Aucun signe distinctif (signature, paraphe) ne devra être porté sur la face du poème.

Dépôt des œuvres du 20 Février 15h au 24 Mars 18h à la Médiathèque.

Les poèmes seront exposés à la médiathèque du 27 au 31 Mars pendant cette période, ils seront soumis au vote des bibliothécaires.

Un prix sera attribué par catégorie.

### **Remise des prix et lecture des textes primés le 31 Mars à 16h30**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.